

Un implant contre l'apnée du sommeil : une nouvelle alternative offerte par les Hospices Civils de Lyon

L'implantation d'un neurostimulateur constitue un nouvel espoir pour les patients souffrant d'apnée du sommeil qui ne tolèrent pas les traitements habituels ou chez qui ils ne sont pas efficaces. Les Hospices Civils de Lyon sont le premier établissement du Rhône à proposer cette nouvelle prise en charge, au sein de l'hôpital de la Croix-Rousse.

L'apnée du sommeil est un trouble de la ventilation nocturne qui se caractérise par la survenue anormalement fréquente d'interruptions (apnées) ou de réductions (hypopnées) de la respiration pendant le sommeil. Ces pauses respiratoires, liées à des obstructions des conduits respiratoires de l'arrière gorge, durent entre 10 et 30 secondes en moyenne et peuvent se répéter jusqu'à plusieurs dizaines de fois par heure de sommeil.

Largement sous-diagnostiquée, l'apnée obstructive du sommeil concerne 4 à 5% de la population. Non traitée, elle peut entraîner des complications graves telles que des troubles cardiovasculaires et métaboliques, ainsi qu'une somnolence diurne qui augmente le risque d'accidents de la route.

Les Hospices Civils de Lyon proposent depuis cet été une nouvelle prise en charge innovante aux patients souffrant d'apnée du sommeil, pour qui la ventilation par pression positive continue (PPC) ou l'orthèse d'avancée mandibulaire ne sont pas efficaces ou mal tolérées (50% abandonnent leur traitement par ventilation avant trois ans). **Basée sur un dispositif de neurostimulation, la solution Inspire permet de maintenir les voies respiratoires ouvertes, de retrouver une qualité de sommeil sans masque ou orthèse et ainsi, de réduire les risques liés à cette pathologie.**

Jean-Michel, 59 ans, est suivi depuis trois ans dans le service de médecine du sommeil et des maladies respiratoires de l'hôpital de la Croix-Rousse. Opéré ce 18 juillet, il est le premier patient des HCL à bénéficier du dispositif et en attend beaucoup : *« J'avais lu déjà quelques articles avec des retours positifs sur cette technique déjà bien utilisée aux Etats-Unis. Je n'imaginai pas y avoir accès alors quand le médecin me l'a proposé, j'ai vu ça comme une porte de sortie de l'appareillage. L'orthèse n'avait pas du tout fonctionné et la machine, c'est très difficile à vivre au quotidien. L'impact sur la vie de couple est énorme, un vrai tue-l'amour ! Bien sûr, on parle d'un implant et ce n'est pas anodin mais je suis jeune et en bonne santé. Au-delà de l'efficacité du dispositif, c'est le gain en qualité de vie qui m'importe aujourd'hui. »*



Un dispositif implantable géré directement par le patient, à l'aide d'une télécommande

La technologie Inspire fonctionne grâce à un neurostimulateur implanté au niveau du nerf hyperglosse, qui contrôle les muscles de la langue. Relié à une sonde placée dans la cage thoracique, ce dispositif fonctionne comme un pacemaker : lorsqu'une pause respiratoire est détectée pendant le sommeil, le neurostimulateur envoie une impulsion électrique qui va faire avancer la langue, facilitant ainsi l'entrée d'air.

Ce mécanisme de stimulation est synchronisé avec la respiration naturelle du patient, offrant une solution discrète et efficace pour traiter les apnées du sommeil. Chaque soir, les patients peuvent activer facilement le dispositif à l'aide d'une télécommande, rendant son utilisation simple et pratique.

Aujourd'hui, douze centres seulement en France proposent la technologie Inspire, mise sur le marché européen dès 2010 et sur le marché américain en 2014. Plus de 90 000 patients à travers le monde bénéficient de cette thérapie qui a fait l'objet de nombreuses publications scientifiques attestant de son efficacité et sa sécurité.

L'implantation du dispositif Inspire est remboursée en France, rendant ce traitement accessible au plus grand nombre.

Une collaboration entre spécialistes du sommeil et chirurgiens ORL

Au sein des HCL, cette nouvelle prise en charge est rendue possible grâce à la collaboration étroite entre le service de médecine du sommeil et des maladies respiratoires et le service d'ORL et chirurgie cervico-faciale, de l'hôpital de la Croix-Rousse.

Pour être éligibles, les patients doivent afficher un IMC inférieur à 32, et se prêter à un examen endoscopique sous anesthésie générale, pour vérifier leur compatibilité avec le dispositif.

La pose de l'implant, composé d'un petit appareil est de deux électrodes est effectuée par le chirurgien ORL, toujours sous anesthésie générale. *« L'intervention dure environ deux heures et consiste en deux incisions : une au niveau du thorax, et une sous le menton. Les fibres nerveuses du nerf hypoglosse servant à avancer la langue sont repérées puis entourées d'un porte électrode. Celui-ci est ensuite connecté au boîtier thoracique sous-cutané qui reçoit également grâce à un autre capteur l'information des mouvements respiratoires du patient afin de déclencher l'impulsion au bon moment. L'avancée de la langue est indolore, uniquement nocturne et permet de limiter le nombre d'apnées »*, explique le Dr Clémentine DAVEAU, chirurgienne dans le service d'ORL de l'hôpital de la Croix-Rousse.



Le dispositif n'est activé qu'un mois après l'intervention - le temps de la cicatrisation -, sur la base de premiers paramétrages (fréquence, intensité et durée des stimulations...) effectués par le médecin spécialiste du sommeil, selon le profil du patient. Une formation à l'utilisation de la télécommande en autonomie, est effectuée lors de cette consultation. *« Lors de la première consultation suivant l'intervention chirurgicale, le stimulateur est activé et réglé en fonction des caractéristiques du patient. La télécommande permettant son activation avant chaque nuit est remise au patient et les informations d'utilisation lui sont données »*, complète le Dr Emeric STAUFFER, spécialiste du sommeil.

Trois mois plus tard, une polysomnographie permet de faire un premier bilan de l'utilisation du neurostimulateur, d'objectiver l'efficacité du traitement et de l'ajuster le cas échéant. Un contrôle annuel est ensuite effectué.

**CONTACT PRESSE : presse@chu-lyon.fr
04 72 40 74 48 / 06 74 68 65 49**